**Procédure de sélection et critères de recevabilité et de sélection des pré-projets**

Cette procédure d’appel à pré-projets se veut transparente et non discriminatoire. LE PPP Condruses procédera à l’analyse et à la sélection des pré-projets sur base d’une grille de critères objectifs de recevabilité et de sélection reprise ci-après.

**Procédure :**

**➔ Étape 1 :** Chaque pré-projet doit impérativement répondre aux 3 critères de recevabilité pour être étudié. Le comité de pilotage réalisera l’analyse de la recevabilité des différents pré-projets qui, s’ils sont recevables, seront présentés en PPP

**. ➔ Etape 2** : LE PPP procédera à la sélection des différents pré-projets en prenant en compte les différents critères de sélection. Une cote globale sera attribuée à chacun de ceux-ci pour chaque pré-projet et sera assortie d’un commentaire global par critères proposé par le PPP. Chaque pré-projet qui atteindra une cote de 60 points /100 sera présélectionné pour l’étape suivante et sera intégré dans un classement.

 **➔ Étape 3** : Sur base de ces cotes et classements et en tenant compte de l’enveloppe budgétaire maximum fixée par GAL, des pré-projets seront sélectionnés et feront l’objet d’une recommandation globale qui sera formulée par le PPP en vue de la phase suivante (décrite au point 5) qui se déroulera en ateliers dédiés à l’élaboration de fiches-projets thématiques. Cette recommandation globale par pré-projet sera guidée notamment par l’équilibre à trouver entre le cadre budgétaire global de la stratégie et les différents axes et enjeux stratégiques à rencontrer. Ainsi, pour chaque pré-projet, le PPP définira les recommandations par exemple de fusion des pré-projets, de travail à mener sur les partenariats et collaborations qui doivent se constituer, sur le cadre budgétaire (qui pourra être revu à la baisse ou à la hausse), sur les précisions à apporter, sur les porteurs de projet recommandés… (liste non exhaustive).

Le suivi de ces recommandations conditionnera la prise en compte finale du pré-projet dans la fiche-projet et la validation finale de cette dernière par le PPP Condruses.

Il est à noter qu’afin d'éviter tout conflit d’intérêt, tout **membre du PPP auteur d’un pré-projet devra s’abstenir lors de l’analyse et du vote relatif à son pré-proje**t

|  |  |
| --- | --- |
| Critères de recevabilité | Commantaires |
| Le formulaire de réponse est complet | Ce critère spécifie que toutes les sections doivent être complétées. La section concernant le partenariat pourrait être rédigée de façon plus approximative dans la mesure où de nouveaux partenaires peuvent être identifiés ultérieurement. |
| Les actions proposées sont éligibles au financement LEADER | Ce critère se réfère à la nature des actions financées (actions de promotion, de sensibilisation, de formations, les études, les animations, les actions sur le terrain, ….), excluant les dépenses d’investissements (infrastructures, matériel roulant, …), les dépenses pour des actions hors territoire. Ce critère se rapporte également au cadre financier (budget max disponible) et à la durée (2023-2027) de la programmation Leader |
| Les actions proposées concernent le territoire du GAL ou peuvent être étendues à tout le territoire du GAL | Ce critère précise que les actions doivent avoir une portée supracommunale. Une action proposée à l’échelle communale peut être retenue si elle est transférable au territoire des 9 communes |

|  |  |
| --- | --- |
| Critères de Sélection | Pondération |
| Contribution à répondre aux enjeux du territoire | 15 |
| Caractère novateur pour le territoire  | 5 |
| Intégration des habitants et associations du territoire | 10 |
| Capacité de favoriser les synergies entre acteurs du territoire | 10 |
| Capacité de générer des retombées économiques | 10 |
| Valorisation des ressources du territoire | 10 |
| Perspectives crédibles de pérennisation | 5 |
| Capacité de mise en œuvre (timing, budget, moyens humains | 15 |
| Complémentarité avec des initiatives locales existantes | 5 |
| Caractère concret et opérationnel des résultats attendus | 15 |
|  | 100 |

- **Elaboration de fiches-projet suite à la sélection des pré-projets**

Une fois la sélection des pré-projets opérée, des ateliers thématiques s'organiseront entre février et mars. Ces ateliers thématiques seront organisés et coordonnés par l’équipe du GAL qui aura pour mission de faire converger les pré-projets vers des fiches-projets thématiques.

Ces ateliers seront ouverts à tous et rassembleront notamment les auteurs de pré-projets et d’autres acteurs du territoire. L’objectif de ces ateliers sera d’approfondir, de préciser les pré-projets et de les regrouper par thématiques au sein de fiches-projets à proposer au PPP Condruses.

Durant ces ateliers seront discutés et précisés les points suivants de chaque fiche-projet :

● Les objectifs spécifiques,

● Les parties prenantes et bénéficiaires : publics-cibles, porteurs du projet, partenaires,

 ● Les budgets et moyens à mettre en œuvre,

● Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs

. Ces divers points seront en lien direct notamment avec la recommandation globale formulée par le PPP à lors de la procédure de sélection). C’est au PPP qu’il revient de valider les fiches-projets finales proposées par les participants à ces ateliers. Ces fiches-projets formeront le plan d’actions de la stratégie 2023-2027